

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 11 juin 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

Publication : 02/07/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4<sup>ème</sup> séance de l'année

Séance du 18 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 18 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence conjointe du président, Monsieur Eric JALTON et du 5<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Georges BRENT.

## Etaient présents : 25 conseillers communautaires

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 25 (dont 7 en visioconférence*)
Votants : 32 (dont 7 pouvoirs)
▪ Dont pour : 32
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Vice-présidents :** M. Georges BRENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Maddy GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Magali MARCIN- M. Alix NABAJOH\*- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS\*- M. Come Philibert MOUEZA

## Secrétaire de séance :

M. Jean-Luc CELIGNY

## En cours de séance :

**Président :** M. Eric JALTON\* (retour en séance, en visioconférence)

## Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Délibération n°2025.06.04/693
<b>Création d'emplois permanents :</b>
<b>CRTE</b>

**Vice-présidents :** Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Nadège THEOPHILE

**Autres membres du bureau :** Mme Tania GALVANI à Mme Maddy GARGAR  
Mme Lyliane PIQUION à Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX  
M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU

**Autre conseillère communautaire :** Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Laisely PARAT-EDOM

## Rapporteur

M. Bruno PIERREPONT

Directeur général

## En cours de séance :

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à M. Georges BRENT

## Nombre de conseillers absents excusés : 9

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres conseillers communautaires :** Mme Jaqueline FAVORINUS (pouvoir à Mme Johane DAHOMAIS)- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Olivier SERVA

## En cours de séance :

**Vice-président :** M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres conseillers communautaires :** M. Joseph LEE- M. Michel MADO

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 02 JUL. 2025

- publication sur le site internet  
ou notification, le :

03 JUL. 2025

## Nombre de conseillers absents non excusés : 7

**Vice-président :** M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Corine PETRO- M. William SURDIN

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAIS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Dominique THEOPHILE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 modifié ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

Dans le cadre de l'évolution des besoins en ingénierie financière et de recherche de financements au sein de notre EPCI, il apparaît nécessaire de créer un emploi de responsable du service Ingénierie de recherche et de contractualisation des financements et CRTE.

Ce poste, rattaché à la direction Europe et ingénierie de recherche et de contractualisation des financements, permettra de structurer et piloter de manière plus globale l'ingénierie financière sur l'ensemble des projets, tout en conservant la mission essentielle de pilotage du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dispositif dont la durée est limitée.

Il est donc proposé la création d'un emploi permanent de responsable du service ingénierie de recherche et de contractualisation des financements et CRTE à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou à défaut par un contractuel.

Il convient à cet égard à l'assemblée délibérante d'autoriser la création de cet emploi.

**Considérant** que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** l'évolution des besoins en ingénierie financière et de recherche de financements au sein de notre EPCI et la nécessité d'adapter le poste actuellement occupé par un agent contractuel en qualité de chef de projet CRTE ;

**Considérant** l'information faite au comité social territorial réuni le 17 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** De créer comme suit un poste de responsable du service Ingénierie de recherche et de contractualisation des financements chargé de projet CRTE, à compter du 02/07/2025

Reçu le 02/07/2025  
Publication : 02/07/2025

Nombre d'emplois	Catégorie	Grades	Temps de travail	Fonction	Affectation
1	A	Attaché Attaché principal	1607 heures	- Coordonner et monter des projets internes - Accompagner les porteurs de projets publics et privés - Rechercher des financements - Piloter le CRTE	Direction Europe et ingénierie de recherche et de contractualisation des financements à la direction générale

**ARTICLE 2-** La rémunération de l'agent sera calculée sur la base des grilles indiciaires en vigueur pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux, de la fiche de cotation des postes, et de la délibération portant sur la mise à jour du régime indemnitaire servi au personnel de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

**ARTICLE 3-** D'inscrire les crédits au budget et de donner pouvoir au président pour procéder au recrutement envisagé.

**ARTICLE 4-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 01 JUL. 2025

Les présidents de séance

Le secrétaire de séance

Le-président

Le 5<sup>ème</sup> vice-président

Le conseiller autre membre du bureau communautaire

Eric JALTON

Georges BRÉDENT

Jean-Luc CELIGNY



- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 02 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 03 JUL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 03 JUL. 2025

